

Organisation [1]

Le laboratoire ERMES s'est doté en décembre 2009 d'un conseil de laboratoire. Cette instance élue a un rôle consultatif et peut être appelé à voter, en particulier lorsque l'ordre du jour prévoit la discussion de la répartition des moyens ou toute proposition affectant durablement l'organisation et la vie du laboratoire. Réuni de manière régulière, ce conseil est pleinement associé au processus de décision. Son fonctionnement est régi par des statuts qui ont été approuvés par vote en décembre 2009.

Afin d'assurer un dialogue constructif et de renforcer le dialogue entre disciplines et chercheurs de statuts différents, la composition de cette instance reflète la pluridisciplinarité du laboratoire. Un doctorant, élu pour un an, siège également et participe aux décisions.

Directeur du laboratoire :

Yannick Rumpala, Maître de conférences en Science Politique

Conseil de laboratoire :

Vincent Martigny, Professeur en Science Politique

Marc Ortolani, Professeur en Histoire du Droit et des Institutions

Marc Peltier, Maître de conférences en Droit privé-Sciences criminelles

Amale Ziad, secrétaire du laboratoire (membre nommé par la direction)

Secrétariat de laboratoire :

Amale Ziad [2]

Statuts du laboratoire :

Le 5 juillet 2011, le laboratoire a voté ses statuts en Assemblée générale.

Cet outil vise à assurer une plus grande transparence dans l'organisation du laboratoire mais également à rendre plus directement accessible les principes de gouvernance dont s'est doté l'équipe d'accueil.

Ces statuts ont été élaborés par une commission *ad'hoc*, composée d'enseignants-chercheurs titulaires et de doctorants de l'équipe.

Statuts révisé par l'Assemblée générale le 16 janvier 2017 [3]



Statuts 16.01.17.pdf [4]

Source URL: http://www.ermes-unice.fr/?q=node/11

Links:

- [1] http://www.ermes-unice.fr/?q=node/11
- [2] http://www.ermes-unice.fr/?q=node/112
- [4] http://www.ermes-unice.fr/sites/default/files/fichiers/Statuts%2016.01.17.pdf